

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 janvier 2013 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Paul-Émile Simoneau, maire (20h00)
MME Pierrette Allison, conseillère (20h00)
MM Marc Corriveau, conseiller (20h00)
Yve Roux, conseiller (20h00)
Jocelyn De Serres, conseiller (20h00)

Les conseillers André Bourassa et Gaétan Hinse sont absents.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Paul-Émile Simoneau. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Paul-Émile Simoneau offre ses souhaits de bonne année.

2013-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yve Roux, appuyé le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS POUR LE DIESEL

Considérant qu'il faut effectuer des vérifications supplémentaires quant à la conformité de la soumission la plus basse, ce sujet est remis à une séance ultérieure.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2012

Rien à signaler.

2013-01-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012

Considérant que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 décembre, de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre et de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2012 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serre, appuyée par la conseillère, Pierrette Allison, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 décembre, de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre et de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2012 soient adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-003

Adoption des comptes

Fournisseur	Description	Montant
Batterie Expert	Pile pompier	103.48\$
Bell mobilité	Frais de cellulaire décembre 2012	286.75\$
Charest international	Pièces camion #2	85.96\$
Commission des Transports du Québec	Registre des véhicules lourds année 2013	132.00\$
Communication Spectrocom	Installation radio dans camion incendie citerne	343.37\$
Coop du Pré-	Achats divers	253.19\$

Vert		
Coop du Pré-Vert	Diesel	10 826.96\$
Corporation Sun Média	Annonce règlement zonage parc Chemin du Hameau	294.34\$
CRSBP	Contribution annuelle bibliothèque municipale	8 334.69\$
Dépann du Village	Eau, café, sucre, lait, etc.	83.48\$
Électro Alarme	Étui pagette pompier	286.87\$
Entreprise M.O.	2 ^e et 3 ^e versements déneigement secteur Trois-Lacs	3 198.10\$
Fédération Québécoise des Municipalités	Contribution annuelle	1 386.91\$
Garage G. Allison	Achat camion #8	15 540\$
Grenier petite mécanique	Réparation scie à chaîne service incendie	83.33\$
Hydro Québec	Électricité bureau administratif, caserne et garage municipal	1 467.46\$
Hydro-Québec	Électricité station des eaux usées	228.27\$
Hydro-Québec	Électricité puits	512.80\$
Hydro-Québec	Électricité salle paroissiale, service de garde, bibliothèque	1 401.95\$
Hydro-Québec	Électricité OTJ	707.59\$
J. Marc Laroche	Réparation lumières de rues	153.04\$
Laquerre Victoriaville	Réparation camion # 7	2 321.00\$
Levasseur	Chaufferette camion citerne	1 724.63\$
Machineries Serge Lemay	Pièces camion #2	91.98\$
Marc Ouellette	Cellulaire janvier 2013	30.00\$
Marcel Roy	Location tracteur pour patinoire	262.00\$
Martin Blanchet	Frais de transports pièces camion de déneigement	16.80\$
MG Pression	Déboucher tuyau usine d'épuration	600.74\$
MRC d'Arthabaska	Quote-part 1 ^{er} versement	50 926.00\$
Paul-André Baril	Cellulaire janvier 2013	30.00\$
Paul-Émile Simoneau	Cellulaire janvier 2013	50.00\$
PG Solutions	Contrat d'entretien et soutien des logiciels 2013	6 622.57\$
Pièces d'auto Allison	Pièces camions de déneigement, de pompier et manteaux CSST	925.01\$
Poste Canada	Rassembleur décembre 2012 et timbres comptes de taxes 2013	1 064.08\$
Réal Gagnon	Frais de transport service incendie	89.55\$
Rouli Bus	Contributions municipales 2013	3 950.00\$
S.A.A.Q.	Immatriculation camion-citerne et camion #8	1 598.15\$
Sel Frigon	Sel à déglçage	10 343.01\$
Services EXP	Honoraires professionnels projets de modifications règlement de zonage et aménagement coin Ste-Marie et St-Joseph	4 027.01\$
Société de développement Durable (Gesterra)	Collecte et transport matières résiduelles janvier 2013 et site d'enfouissement décembre 2012	12 782.76\$
SPAA	1 ^{er} versement entente fourrière	1 377.33\$
Tourisme Centre-du-Québec	Cotisation annuelle solde	42.86\$
Véronique	Premier versement entente pour entretien du	544.67\$

Pépin	site internet 2012-2013	
VFD	Pièces camions de déneigement	359.19\$
XÉROX	Photocopies bureau	801.07\$
Total		\$146 290.95

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme totale de cent quarante-six mille deux cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-quinze sous. (146 290.95\$)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2013-01-004

Nomination de Me Mélanie Pelletier : dossier fosse septique secteur Trois-Lacs

Considérant qu'après une vérification faite par la firme Percotec de certaines fosses septiques dans le secteur Trois-Lacs, certaines d'entre elles doivent être refaites afin de se conformer au règlement Q2 R22;

Considérant que certains propriétaires refusent d'effectuer les modifications nécessaires afin de se conformer;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres appuyée par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu que la municipalité de Tingwick donne mandat à Me Mélanie Pelletier de la firme Monty Coulombe afin qu'elle agisse dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-005

Nomination membres du comité consultatif d'urbanisme

Considérant qu'à chaque année la Municipalité de Tingwick doit nommer des personnes pour former son comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu que la Municipalité de Tingwick nomme les personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Tingwick pour l'année 2013 :

Jean-Noël Plourde, Président du comité
Benoît Caron, membre du comité
Simon Martineau, membre du comité
Yve Roux, conseiller
Gaétan Hinse, conseiller

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Monsieur Réjean Hébert, Ministre de la santé, des services sociaux, responsable des Aînés et responsable de la région de l'Estrie : poursuite de l'appel de projets pour l'édition 2012-2013 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités- Municipalité amie des aînés est en cours et se poursuivra jusqu'au 15 février 2013.

Périodes de questions.

Le maire Paul-Émile Simoneau invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée la séance se poursuit.

ADMINISTRATION

2013-01-006

Avis de motion : amender le règlement numéro 2011-328 taxation 2012 :

règlement numéro 2013-336

Le conseiller, Jocelyn De Serres donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement #2011-328 concernant la taxation 2012 :

- ✓ de remplacer le numéro de règlement par le numéro 2013-336.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-007

Sentier sur le lac des Trois-Lacs : 800\$

Il est proposé par le conseiller Marc Corriveau, appuyé par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que la municipalité de Tingwick paie la somme de 800\$ pour le déneigement d'un sentier pédestre sur le lac des Trois-Lacs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-008

Règlement numéro 2012-334 concernant le taux de taxation pour l'année d'imposition 2013 et les conditions de perception

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller, Yve Roux lors de la session extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2012;

ATTENDU que le projet du présent règlement a été transmis aux membres du conseil lors du dépôt de l'avis de motion, et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyé par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu qu'un règlement portant le numéro 2012-334 soit adopté décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

1. Une taxe foncière générale est imposée à chaque propriétaire et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité de Tingwick, au taux de 0,58\$ le 100\$ d'évaluation imposable pour couvrir les dépenses de l'administration générale, l'entretien des chemins d'hiver, le service contre les incendies, le ramonage des cheminées, l'éclairage des rues, l'entretien des bâtisses et machineries de la municipalité, certains travaux de voirie, loisirs, etc.
2. Une taxe spéciale pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques est imposée aux propriétaires de résidences permanentes au taux de 200\$ l'unité de logement et un montant de 150\$ l'unité sera chargé au propriétaire de chalets ou maisons de villégiatures pour lesquels le service des vidanges sera que saisonnier. Quant aux établissements commerciaux, spéciaux ou bâtiments agricoles le taux sera de 185\$ par unité pour les services de cueillette des ordures ménagères et la récupération des matières recyclables. Les propriétaires de fermes seront imposés au taux de 250\$ par unité de logement pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques
3. Le tarif de compensation pour les services d'aqueduc est de 270\$ par unité de logement pour les usagers ordinaires. Le tarif de compensation pour les services d'égouts sanitaire et pluvial est de 130\$ par unité de logement pour les usagers ordinaires. Pour les propriétaires de serres ils seront imposés au taux de 320\$ pour la première serre et de 190\$ pour chaque unité supplémentaire.

4. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,14\$ le 100\$ d'évaluation pour rembourser le règlement d'emprunt #2010-306 concernant des travaux de réfection de certaines routes.
5. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,14\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer l'effort de la municipalité concernant la voirie municipale.
6. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,10\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer le montant pour les services de la Sûreté du Québec.
7. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour la restauration des Trois-Lacs.
8. Une taxe spéciale pour la restauration des Trois Lacs est imposée aux propriétaires dudit secteur Trois-Lacs définie comme suit : a) ligne entre Tingwick et St-Rémi, b) les deux côté du Chemin des Lacs c) ligne entre Tingwick et Danville d) le lac lui même. Le propriétaire d'un terrain paiera une taxe de 50\$ par terrain, le propriétaire riverain immédiat du lac paiera une taxe de 175\$ par unité de logement et le propriétaire du secteur environnant paiera une taxe de 115\$ par unité de logement.
9. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,10\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer les coûts d'immobilisations concernant le service incendie.
10. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,10\$ le 100\$ d'évaluation pour rembourser le règlement d'emprunt #2009-299 concernant des travaux de réfection de certaines routes.
11. Une taxe spéciale pour la vidange de fosse septique sera prélevée pour chaque fosse au coût de 135\$ par vidange.

12. **Taux d'intérêts sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 13%.

12. **Pénalité**

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (250.1) une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles. La pénalité est égale à 5% par année.

13. **Paiement par versements**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, les contribuables dont le total des taxes par unité de compte de taxes excède à la somme de trois cents dollars (300\$), ceux-ci auront le privilège de payer cette unité en quatre versements égaux dont aux dates suivantes : le 1^{er} mars 2013 pour le 1^{er} versement, le 2 mai 2013 pour le deuxième versement, le 2 juillet 2013 pour le troisième versement et le 3 septembre 2013 pour le quatrième versement. Pour ce qui est d'une taxation complémentaire elle devra être payée en un versement unique.

14. **Paiement exigible**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu le solde devient

immédiatement exigible. Toutefois les contribuables qui avaient le privilège de payer en quatre versements égaux (selon l'article 10 du présent règlement) conservent ce privilège.

15. Les taxes, les intérêts et la pénalité sont payables dans les caisses populaires, par internet ou au bureau du administratif aux heures d'ouverture.
16. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication et ce conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-009

Adoption du second projet du règlement #2012-333 amendant le règlement de zonage #2010-311 ajoutant l'usage «Parcs, espaces verts» dans la zone REC-1

Sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu que le 2^e projet de règlement de zonage intitulé «Règlement #2012-333 amendant le règlement de zonage #2010-311 ajoutant l'usage «Parcs, espaces verts» dans la zone REC-1», soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-010

Avis de motion : Règlement #2013-335 amendant le règlement de zonage #2010-311 de la Municipalité de Tingwick afin de permettre un projet équestre

Le conseiller, Jocelyn De Serres donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de:

- ✓ Créer une zone résidentielle R-18 à l'extrémité de la rue Beudet;
- ✓ Autoriser des équipements et des bâtiments reliés à la pension et à l'élevage de chevaux ainsi qu'à l'équitation dans la nouvelle zone R-18.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2013-01-011

Résolution adoptant le premier projet de règlement #2013-335 amendant le règlement de zonage #2010-311 de la Municipalité de Tingwick afin de permettre un projet équestre et fixant la date de l'assemblée de consultation

Sur proposition de la conseillère, Pierrette Allison, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu d'adopter le projet du règlement de zonage #2013-335.

Le présent projet de règlement #2013-335 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de :

- ✓ Créer une zone résidentielle R-18 à l'extrémité de la rue Beudet;
- ✓ Autoriser des équipements et des bâtiments reliés à la pension et à l'élevage de chevaux ainsi qu'à l'équitation dans la nouvelle zone R-18.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 février 2013, à 19h, à l'Hôtel-de-Ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2013-01-012

Évaluation CRSBP : réaménagement partiel : bibliothèque municipale

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire améliorer le local actuel de sa bibliothèque municipale;

Considérant que la bibliothèque municipale est affiliée au Réseau BIBLIO CQLM en vertu d'une convention de services;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère, Pierrette Allison, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande au Réseau BIBLIO CQLM une analyse-conseil gratuite pour un réaménagement tel que désiré par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-013

Remboursement de taxes suite à de modifications d'évaluation

Il est proposé par le conseiller, Yve Roux, appuyé par le conseiller Marc Corriveau et résolu que suite à des modifications d'évaluation les remboursements suivants soient effectués :

Christian Porter	16.16\$
Ferme Simonetta	12.93\$
Gervais Ouellette	0.14\$
Jacques Houle	
Maryse Bruneau	116.65\$
Mérodie Ouellette	
Jean-François Prince	1.21\$
Patrick Simoneau	20.49\$
Ferme Des P'tits Bateaux	1 236.22\$
Sonia Martel	
Éric Beauchemin	578.51\$
Yves Provencher	2.43\$
Pauline Messier	
François Guoin	23.39\$

Total : **2 008.13\$**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-014

Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec : participation aux journées de persévérance scolaire les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2013

Considérant que la table régionale de l'éducation du Centre-de-Québec invite la municipalité de Tingwick à participer aux journées de persévérance scolaire;

En conséquence, sur proposition de la conseillère, Pierrette Allison, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la Municipalité de Tingwick proclame les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2013 journées de persévérance scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-015

Cotisation ADMQ : 611\$ plus les taxes applicables

Il est proposé par le conseiller Marc Corriveau, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu de cotiser pour l'année 2013 à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la somme de 611\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-016

Réception civique : Garde Paroissiale St-Patrice de Tingwick : Ralliement de l'Union Régionale des Bois-Francs le 2 juin

Considérant que le ralliement de l'Union Régionale des Bois-Francs se tiendra à Tingwick le 2 juin prochain;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par la conseillère Pierrette Allison et résolu que la Municipalité de Tingwick organise une réception civique pour l'occasion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Association de Paralyse Cérébrale Régions Mauricie et Centre-du-Québec :
demande de participation financière
La résolution numéro 2013-01-017**

Il est proposé par la conseillère, Pierrette Allison, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que la Municipalité de Tingwick ne participera pas à la levée de fond pour l'année 2013 de l'Association de Paralyse Cérébrale Régions Mauricie et Centre-du-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-018

Association des directeurs municipaux du Québec : formation «L'accès aux documents des organismes publics, cours pratique» : 2 mai à Drummondville : 270\$

Il est proposé par le conseiller Marc Corriveau, appuyée par la conseillère Pierrette Allison et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à participer à la formation intitulé «L'accès aux documents des organismes publics, cours pratique» le 2 mai à Drummondville. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-019

Regroupement des Sans Emploi de Victoriaville : résolution d'appuie : contestation aux dispositions contenus dans la Loi C38 portant sur la réforme du système d'assurance-emploi canadien

Attendu que la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et les travailleurs les plus précaires;

Attendu que cette réforme vise les prestataires dits «fréquents», c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

Attendu que le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70% de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leur compétences;

Attendu que cette mesure vise particulièrement les travailleuses et les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

Attendu que d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

Attendu que l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

Attendu que ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

Attendu que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier;

En conséquence, sur proposition de la conseillère, Pierrette Allison, appuyée par Jocelyn De Serres, il est résolu :

- ✓ d'exiger du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime

d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motif valable les travailleuses et les travailleurs de notre région;

- ✓ d'exiger du gouvernement fédéral d'être consultés sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis : invitation à participer à l'activité bénéfice

La résolution numéro 2013-01-020

Il est proposé par le conseiller, Marc Corriveau, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que la Municipalité de Tingwick se procure 2 billets afin de participer à leur activité bénéfice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-021

Offre de service : Madame Jennifer Tardif, architecte : aménagement salle paroissiale

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire aménager la salle paroissiale;

Considérant que Madame Jennifer Tardif, architecte a déposé un offre de service au coût de 1 450\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre faite par Madame Tardif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-022

Transmission compte de taxe en retard : avocat

Il est proposé par le conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que les comptes de taxe en retard soient transmis à Me Mélanie Pelletier pour perception.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-023

Participation Les Jeudis en chansons 2013 : SSJB Centre du Québec : 150\$

Considérant que la Société St-Jean-Baptiste Centre du Québec offre à la Municipalité de Tingwick de participer à l'activité Les Jeudis en chansons 2013 pour la somme de 150\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marc Corriveau, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu que la Municipalité de Tingwick informe la Société St-Jean-Baptiste de son intérêt à participer à l'activité Les Jeudis en chansons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-024

Procuration à la Société de l'Assurance Automobile du Québec : la directrice générale, Chantale Ramsay et l'inspecteur municipal, Benoît Lambert

Il est proposé par le conseiller Marc Corriveau, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay et/ou l'inspecteur municipal, Benoît Lambert sont autorisés aux fins des présentes à effectuer toutes opérations à la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-025

Demande de subvention programme d'emploi d'été Canada pour l'été 2013 : moniteurs OTJ de Tingwick

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison et résolu que la Municipalité de Tingwick dépose une demande de subvention dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada pour l'été 2013 pour 2 moniteurs à l'OTJ de Tingwick. Que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée aux fins des présentes à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Renouvellement contrat d'entretien annuel : élévateur
La résolution numéro 2013-01-026**

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyé par la conseillère Pierrette Allison et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son contrat d'entretien pour son élévateur avec Mobilis élévateur inc. au même prix que l'an passé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-027

Démission de Monsieur Normand Mc Neil : pompier volontaire

Considérant que le 3 janvier 2013 le pompier, Normand Mc Neil a remis sa démission;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu qu'une lettre de remerciement soit transmise à M. Mc Neil pour toutes ses années de loyaux service effectuées au sein de la Municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-028

Demande d'appuie et desserte du secteur Trois-Lacs Saint-Rémi-de-Tingwick et Tingwick : Ministre de la Sécurité Publique

Considérant que le service de sécurité incendie de la Municipalité de Tingwick possède maintenant des véhicules plus performants;

Considérant que lors des interventions dans le secteur des Trois-Lacs sur le territoire de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick et de Tingwick le service de sécurité incendie de Tingwick est intervenue plus rapidement ou en même temps que le service de sécurité incendie de la Ville d'Asbestos;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu que la Municipalité de Tingwick :

- ✓ Demande l'appuie de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick à sa demande au Ministère de la Sécurité Publique du Québec;
- ✓ Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Arthabaska;
- ✓ Que le secteur des Trois-Lacs soit desservi par la Municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-029

Demande l'annulation de la facture de prévention de la Ville d'Asbestos

Considérant que la Municipalité de Tingwick a reçu une facture au montant de 1 062\$ de la Ville d'Asbestos pour la prévention du secteur Trois-Lacs à Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marc Corriveau, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la Municipalité de Tingwick refuse de payer cette facture étant donné que ce service est inclus dans l'entente signée avec la Ville d'Asbestos concernant la desserte de ce secteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Réponse à la résolution #2012-12-242 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick : achat camion citerne
La résolution numéro 2013-01-030

Considérant que la Municipalité de Tingwick a effectué l'achat d'un camion citerne à même ses surplus cumulés;

Considérant que les prévisions budgétaires pour le poste de sécurité incendie a été transmis tel que convenu à la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;

Considérant que ceux-ci dans la résolution numéro 2012-12-242 indique à la Municipalité de Tingwick qu'ils refusent catégoriquement de déboursier leur part pour l'achat du camion citerne;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu :

- ✓ Que le conseil de Tingwick reconnaît qu'il aurait dû selon l'article 5 rencontrer les représentants de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;
- ✓ Que selon l'article 5.1.5 l'article mentionne «D'étudier les dépenses liées aux nouvelles immobilisations ou acquisition de plus de 100 000\$ liées à cette entente» ce qui veut dire étudier et non autoriser;
- ✓ Que dans cette même entente signée entre les parties la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à l'article 6.5.1 «Les municipalités parties à l'entente conviennent d'accepter les dépenses pour les acquisitions de véhicules, d'équipements et/ou d'accessoires requis pour la lutte contre l'incendie faites par la Municipalité de Tingwick.»

Pour toutes ces raisons la Municipalité de Tingwick croit que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick ne peut refuser de rembourser une partie de l'achat du camion citerne tel que stipulé à l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-031

Achat hockey sur table OTJ : 300\$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Marc Corriveau, appuyé par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu d'effectuer l'achat d'un jeu de hockey sur table pour la somme de 300\$ plus taxes à l'OTJ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-032

Place aux jeunes : salle de l'OTJ le 26 janvier 2013 au midi : gratuit

Il est proposé par le conseiller, Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison et résolu que la Municipalité de Tingwick offre la salle gratuitement à l'activité Place aux jeunes qui aura lieu à l'OTJ le 26 janvier prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-033

Distribution du journal La Nouvelle sur le territoire de la Municipalité de Tingwick

Considérant que beaucoup de citoyens de la Municipalité de Tingwick ne reçoivent pas le journal La Nouvelle;

Considérant que par certaines lois et règlements la municipalité se doit de publier ses avis publics dans un journal distribué sur tout son territoire;

Considérant que la Municipalité de Tingwick publie ses avis publics dans le journal La Nouvelle;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le

conseiller Marc Corriveau, il est résolu d'indiquer aux propriétaires de La Nouvelle que la distribution du journal La Nouvelle doit se faire dans tous les foyers de Tingwick sinon celle-ci devra publier ses avis publics dans un autre journal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mission HGE : gestion de l'aquifère : résolution de non renouvellement pour l'année 2013
La résolution numéro 2013-01-034

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison et résolu que la Municipalité de Tingwick indique à Mission HGE qu'elle ne renouvellera pas son contrat pour la gestion de l'aquifère pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-035

Partenaires 12-18 : évaluation du besoin pour la Municipalité de Tingwick

Considérant que la mission de Partenaires 12-18 est :

- ✓ d'accompagner les adolescents de 12 à moins de 18 ans afin de les rendre aptes à développer leurs capacités à identifier et à répondre à leurs besoins;
- ✓ de soutenir leur participation active dans leurs communautés rurales avec la contribution des parents et des différents acteurs locaux;
- ✓ de reconnaître la contribution des jeunes.

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu de demander aux Partenaires 12-18 d'évaluer le besoin sur le territoire de la Municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DES DOSSIERS

La conseillère, Pierrette Allison aimerait que des remerciements soient transmis par le biais du Rassembleur au Comité d'embellissement pour les décorations de Noël dans le village.

Le maire, Paul-Émile Simoneau aimerait que des félicitations soient transmises par le biais du Rassembleur au comité des Fêtes du 150^e pour l'excellent travail effectué lors de la soirée du lancement des fêtes le 5 janvier dernier.

2013-01-036

Remerciement comité d'embellissement

Il est proposé par le conseiller Yve Roux, appuyé par le conseiller Marc Corriveau et résolu que des remerciements soient publiés dans le Rassembleur pour l'excellent travail fourni pour les décorations de Noël par le comité d'embellissement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01-037

Félicitations Comité des Fêtes du 150^e

Il est proposé par la conseillère Pierrette Allison, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que la Municipalité de Tingwick félicite le comité des Fêtes du 150^e pour l'excellent travail effectué lors de la soirée du lancement des fêtes le 5 janvier dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseiller présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Paul-Émile Simoneau invite les citoyens à la période de questions.

Des citoyens posent des questions sur les sujets suivants : Offre d'achat Plastiques Laroussi, commissaire au lobbysme, pancarte annonce coin rues Ste-Marie et St-Joseph.

CLÔTURE DE LA SÉANCE
La résolution numéro 2013-01-038

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres appuyée par le conseiller Yve Roux, il est résolu que la présente séance soit levée. (20h45)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

Chantale Ramsay, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Paul-Émile Simoneau
Maire

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros :2013-01-003, 2013-01-004, 2013-01-007, 2013-01-013, 2013-01-015, 2013-01-016, 2013-01-018, 2013-01-020, 2013-01-021, 2013-01-022, 2013-01-023, 2013-01-026, 2013-01-029, 2013-01-031, 2013-01-032 et 2013-01-035.

Chantale Ramsay, g.m.a.
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%

Je, Paul-Émile Simoneau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Paul-Émile Simoneau, maire

%%